L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 10 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE,

PAR WILLIAM COBB.

XXI—Suite.

—Le voici en deux mots: perdre M. de Pretz dans de telles conditions qu'il lui soit impossible de faire usage du terrible secret de Mlle de Versannes.

Les deux amis étaient arrivés devant la maison de Peyraud.

—Montez seul, dit Desmare. Renvoyez-moi le docteur, puis dès que Peyraud sera assez fort pour vous entendre, expliquez-lui tout ce que je vous ai expliqué moi-même. Surtout qu'il ne bouge plus! qu'il soit tranquille et ne s'effraie en aucune façon; demain il sera impossible de songer à un prochain mariage de Mlle Paula avec M. de Pretz.... Grâce à la sottise de la Hoguette, grâce au docteur Martin et à la pseudo-maladie de Paula, j'aurai un mois devant moi.... et c'est plus qu'il n'en faut.

—Mais, l'affaire Carter? demanda Dumas, vous semblez l'avoir abandonnée.

—Je n'abandonne rien.... seulement je n'ai qu'un bout de la ficelle, et il me faut l'autre. Allez, et surtout prêchez bien la sagesse à notre ami Peyraud. A propos! si d'aventure, pendant mon absence, vous aviez quelque manœuvre à redouter de M. de Pretz, allez lui glisser dans le tuyau de l'oreille le nom de David Carter.

—C'est convenu.

—Adieu donc! Vous ne me reverrez pas avant mon départ; que l'argent soit à ma disposition dès le matin, je l'enverrai prendre. Au revoir, et souhaitez-moi bonne chance!

—Tenez! Desmare, s'écria Dumas, si cela peut vous porter bonheur, laissez-moi vous embrasser comme le meilleur et le plus dévoué des amis.

Ma foi! ils avaient tous deux les yeux humides, et Desmare, pour garder contenance, répéta:

—Vite, envoyez-moi mon docteur!

XXII.

Lucien était resté atterré. Si fort, si maître de lui-même qu'il fût, les provocations de Desmares l'avaient frappé en plein cerveau. Par bonheur pour lui, il était seul, si bien que nul ne put remarquer l'effrayante décomposition de ce visage ordinairement si calme.

Ce qui était le plus étrange, c'est que sa physionomie, empreinte, on le sait, d'une indéfinissable distinction, avait subitement le caractère d'une sorte de brutalité commune. Et par une singulière métamorphose, se trouvait confirmée l'observation du reporter: Lucien, ce rapide abandon de lui-même, Lucien semblait le portrait frappant de la Huguette....

Mais tout à coup il se redressa. Physiquement et moralement, il parvint à se dominer, et appuyant à la cheminée sa main crispée:

—Allons, murmura-t-il, est-ce que je faiblis?

Il se plaça devant la glace, et obéissant à sa volonté, ses traits se détendirent, la bouche retrouva son sourire ironique, le torse se redresser sur l'orchée, et Lucien, lançant vers la porte un regard de défi, rentra dans la salle du cercle.

—Ah ça, cher, demanda une voix, est-ce que d'aventure on vous accuse encore d'un nouvel assassinat?

Involontairement Lucien leva les yeux sur celui qui avait parlé, comme pour chercher à deviner si le hasard seul avait dicté cette question, qui se rattachait si étrangement à l'accusation jetée par Desmare.

Mais cette supposition avait fait sourire la galerie: c'était une plaisanterie sans portée.

—En tous cas, mon bon, dit Lucien à son tour, j'ai le temps de vous gagner quelques louis avant de monter sur l'échafaud.

Il se plaça à une table de jeu, tint les cartes et gagna.

Puis, sous un prétexte banal, il se leva pour se retirer. Les témoins s'approchèrent de lui:

—A demain matin, fit l'un d'eux.

Lucien se retira dans l'embrasure d'une fenêtre.

—Vous n'avez parlé de ce duel à personne? demanda-t-il.

—Vous avez notre parole....

—Eh bien, monsieur, je crois que c'est partie remise....

—Votre adversaire a-t-il fait des excuses?

—Non.... mais on vient de m'apprendre qu'il était grièvement blessé.

—En vérité! un accident!

—Oui, sans doute, un accident; en tous cas, messieurs, recevez tous mes remerciements pour votre aimable concours; j'y aurai recours s'il y a lieu.

Les deux jeunes gens s'inclinèrent. Au fond, ils étaient navrés. Le rôle de témoins de Lucien de Bronze devait leur donner tant de *relief!*

Mais, d'autre part, le ton de Lucien n'admettait ni observation ni réplique. Et ces deux braves n'en sondaient point de le mécontenter. Si bien, qu'obéissant aux conseils d'une sage prudence, et, en dépit de leur surprise, ils ne répondirent pas.

Seulement, lorsque Lucien fut parti, ils se regardèrent:

—C'est bien bizarre! dit l'un.

Et l'autre répéta:

—Bien bizarre, en vérité.

Ce fut tout.

Cependant Lucien avait descendu l'escalier de son pas lent et ennuyé. Mais à peine fut-il dans la rue qu'il s'élança dans sa voiture, criant au cocher:

—A la rue de Grammont.... au galop!

Le fouet claqua dans l'air, et les chevaux, admirablement conduits, s'arrêtaient, au bout de quelques minutes, devant la maison de Lucien. Le jeune homme ouvrit la portière d'un mouvement si brusque que la glace vola en éclats, puis il s'élança dans l'escalier. En vérité, cet homme semblait fou. N'était plus sous l'œil d'autrui, il se laissait entraîner par la rage énorme, féroce qui lui empoignait le cœur.

Il ouvrit la porte, rencontra sur son passage Kédas qui s'était dressé, debout, au port d'arme, comme une sentinelle. Par malheur, il se trouvait sur le passage de son maître qui, pour l'obliger à lui faire place, leva sa canne et lui en cingla le visage.

Lucien bondit jusqu'à l'un des salons et cria:

—La Huguette! ici! du même ton qu'il eut appelé un chien.

Une porte s'ouvrit et la vieille parut.

Mais à peine avait-elle fait un pas dans la chambre, que Lucien, courant à elle, la saisit à la gorge, la renversa et brandit sa canne au-dessus de sa tête en s'écriant:

—Misérable!

Pour qu'se souvient des suppositions émises par Desmare, cette scène est doublement horrible.

Du reste, Lucien semblait avoir perdu la notion de lui-même; il écumait; sa face, devenue bestiale, était agitée d'un tressautement convulsif.

On devinait qu'il voulait parler, et les paroles ne pouvaient se frayer un passage à travers sa gorge contractée. On eût dit une bête sauvage, affolée par la fureur.

La Hugette était tombée, elle se retenait au tapis de ses vieilles mains qui se crispaient. Les doigts de Lucien lui serraient le cou: elle ne pouvait parler, mais ses yeux, démesurément ouverts, étaient fixés sur le visage de Lucien avec une effroyable expression de terreur....

Lucien ne voyait rien. Il n'entendait pas le râle qui s'échappait de cette gorge pressée par sa main. C'était l'aliénation féroce, la rage forcené de la bête. Il repoussa la malheureuse comme il l'avait saisie, par instinct brutal et pour lui faire du mal.

La tête de la vieille porta contre un meuble, et des gouttes de sang coulèrent sur son front, roulant jusqu'à ses yeux. Sous ces cheveux gris et dans ces sillons de rides, c'était atroce.

—Mais elle n'ont pas une plainte, pas un cri; elle joignit les deux mains et les tendit vers lui:

—Pardon! murmura-t-elle, pardon!

Il marchait autour de la chambre comme un fauve, rôdant à travers sa cage. Entendant cette voix, il s'arrêta brusquement, et leva encore les deux poings comme pour frapper.

La vieille se courba, présenta le crâne, attendant.

Eut-il honte de lui-même? ou bien eut-il cette clémence de la brute, que la soumission désarme?... Ses bras retombèrent dans le vide.

Il se laissa aller dans un fauteuil.

—Approche, dit-il.

Elle releva la tête, sourit et rampa jusqu'à lui. On eût dit qu'elle voulait lui baiser les pieds.

—C'est toi qui as frappé Jean Peyraud?

—C'est moi, dit-elle d'une voix à peine perceptible.

—Pourquoi as-tu fait cela?

Elle hésita.

—Pourquoi? reprit-il durement.

—Parce que tu voulais te battre avec lui.... et que j'avais peur.

—En vérité! Eh bien, sache-le, il est vivant!

La vieille se redressa.

—C'est impossible! cria-t-elle, ma main est encore ferme.... comme autrefois, et j'ai frappé dur....

—Tu l'as manqué!.... Assez!.... Autre chose! Sais-tu ce qu'on m'a dit ce soir?

Sa voix résonnait métallique, chaque mot tombait comme un coup de marteau.

Elle le regarda avec une terreur stupide:

—Quoi? fit-elle.

Il lui saisit les poignets, et se penchant à son oreille:

—Un misérable m'a dit.... en face.... à moi.... que tu étais ma mère!

La Hugnette bondit par un mouvement convulsif....

—Ce n'est pas vrai! c'est une infamie! hurla-t-elle. Celui qui a dit cela en a menti.

On eût dit qu'elle voulait se faire entendre de la rue.

—Mais, tais-toi donc! fit Lucien qui s'était courbé vers elle et lui avait mis la main sur la bouche; ce n'est pas tout! Sais-tu ce qu'on m'a dit encore?

La vieille s'était dégagée et avait laissé tomber sa tête entre ses mains; seulement tout son corps grelottait comme sous l'action de la fièvre.

—Le même homme, continua Lucien m'a dit que c'était toi qui avait tenté d'assassiner Jean Peyraud.....

—Oh! râla la Huguette,

—Et m'a accusé d'avoir tué David Carter!

A ces derniers mots, il sembla que la vieille femme eût été frappée d'une commotion électrique; elle recula, sur ses genoux, les mains étendues en avant, les yeux hagards, et répéta, du ton des folles, ces deux derniers mots:

—David Carter!

—Ah! s'écria Lucien avec violence, voilà à quoi ont abouti vos belles promesses, vos serments.—Prends-moi auprès de toi, me répétiez vous à genoux, et je serai ton esclave, je n'agirai jamais sans ton ordre! —et voilà que cette misérable tente de tuer un homme, se perd en me perdant elle-même! me trahit, me livre!....

Il revint vers elle par un mouvement furieux:

—Et je ne te tuerais pas!

—Eh bien, tue-moi! cria-t-elle, en tombant je te dirai: Fils, je t'aime!

Puis plus vivement encore:

—Mais celui qui t'a dit cela il est mort, n'est-ce pas!

Lucien lança une imprécation:

—J'ai eu peur, murmura-t-il, et l'homme est parti.

—Oh! mais je le retrouverai, mol! Il ne faut pas qu'il vive! Son nom?

—Je l'ignore.

—Je le chercherai, et je le tuerai.

—Comme tu as tué Jean Peyraud, ricana Lucien. Allons! tre de folies! Oui, malheureuse, tout Paris saura demain que vous êtes ma mère!

—Je nierai.... qu'ils le prouvent! tu es le fils du marquis de Pretz et de la comtesse de Versannes.

—Et si on t'arrête pour tentative d'assassinat.

—Je répondrai que j'ai voulu voler.... je me nommerai.... et on m'enverra au bagne.....

Il se pencha vers elle.

—Et David Carter? fit-il.

—Oh! celui-là!.... tu n'as rien à craindre.... nul ne t'a vu! il n'y a pas de preuves!....

—Comment sait-on que je l'ai tué, alors!.....

La Huguette frissonna.

—Mais, alors, tu es perdu! Oh! prends ma vie.... mais sois sauvé!....

Le dévouement de cette femme odieuse était sublime. En elle, il n'y avait qu'un sentiment, qu'une pensée, l'amour profond, immense, qu'elle ressentait pour Lucien.

Pour lui, elle avait tenté de tuer; elle se serait tuée elle-même. Il y a des ignominies grandioses.

Cependant, peut-à-peu, la fureur de Lucien s'apaisait. Il était grand joueur, et, au tapis vert de la vie, il avait de *l'estomac*, comme devant une table de baccarat.

Il garda le silence pendant quelques minutes.

—Voyons, dit-il, je te pardonne. Tu as cru me servir, tu as été folle.... oublions.

Elle se courba sur ses mains et les embrassa. Ce bandit était une idole et elle l'adorait.

—Parle, fit-elle, j'ai besoin d'entendre ta voix.... Oh! dis moi tout! oui, j'ai été folle.... j'ai eu peur d'une ombre! Mais ne t'occupe plus de moi!.... regarde ton chemin, redresse-toi! tu es fort, tu es si beau! est-ce qu'on peut lutter contre toi!

Et elle le considérait de ses yeux enfiévrés d'admiration. Sur un signe de lui, elle eût brûlé une ville.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plus, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non-réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui dépassent 4 de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ou enveloppe desquelles se trouvent des cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises dégoutantes sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles prescrites par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses se devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en défaire; l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bons pour des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets se devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera connu suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins que vent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 92 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un ex emplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau des porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., ont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 8 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis, Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA, capitaine Wm. Hannover, Transportant la malle des Etats-Unis, fait marcheur et à basse pression, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 5 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
22 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 p. m.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur A. SATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, —J'ai eu peur, murmura-t-il, et l'homme est parti.

—Oh! mais je le retrouverai, mol! Il ne faut pas qu'il vive! Son nom?

—Je l'ignore.

—Je le chercherai, et je le tuerai.

—Comme tu as tué Jean Peyraud, ricana Lucien. Allons! tre de folies! Oui, malheureuse, tout Paris saura demain que vous êtes ma mère!

—Je nierai.... qu'ils le prouvent! tu es le fils du marquis de Pretz et de la comtesse de Versannes.

—Et si on t'arrête pour tentative d'assassinat.

—Je répondrai que j'ai voulu voler.... je me nommerai.... et on m'enverra au bagne.....

Il se pencha vers elle.

—Et David Carter? fit-il.

—Oh! celui-là!.... tu n'as rien à craindre.... nul ne t'a vu! il n'y a pas de preuves!....

—Comment sait-on que je l'ai tué, alors!.....

La Huguette frissonna.

—Mais, alors, tu es perdu! Oh! prends ma vie.... mais sois sauvé!....

Le dévouement de cette femme odieuse était sublime. En elle, il n'y avait qu'un sentiment, qu'une pensée, l'amour profond, immense, qu'elle ressentait pour Lucien.

Pour lui, elle avait tenté de tuer; elle se serait tuée elle-même. Il y a des ignominies grandioses.

Cependant, peu à peu, la fureur de Lucien s'apaisait. Il était grand joueur, et, au tapis vert de la vie, il avait de *l'estomac*, comme devant une table de baccarat.

Il garda le silence pendant quelques minutes.

—Voyons, dit-il, je te pardonne. Tu as cru me servir, tu as été folle.... oublions.

Elle se courba sur ses mains et les embrassa. Ce bandit était une idole et elle l'adorait.

—Parle, fit-elle, j'ai besoin d'entendre ta voix.... Oh! dis moi tout! oui, j'ai été folle.... j'ai eu peur d'une ombre! Mais ne t'occupe plus de moi!.... regarde ton chemin, redresse-toi! tu es fort, tu es si beau! est-ce qu'on peut lutter contre toi!

Et elle le considérait de ses yeux enfiévrés d'admiration. Sur un signe de lui, elle eût brûlé une ville.

(A continuer.)

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

BELLE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE.

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Panzols, samedi, 13 novembre,
FRANCE, Trutelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉRIAN
Agent, 55, Broadway, NEW-YORK.
ou à L. GRAND, Agent,
sov—413 Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREMEN.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et le NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havana.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD Partiront comme ci-dessous—

De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover... 15 sept. 24 oct.
Frankfurt... 13 oct. 14 nov.
Hannover... 17 nov.
Frankfurt... 15 déc.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane et à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $65 en or.
Entrepont..... 35

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à
J. D. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Toute nouvelle Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct. à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct. 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct., 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 45, North River. Ces steamers, les plus lins marcheurs, sont de grandeur uniforme. Il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et où un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, y compris le retour, $175 cr. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre st.—ling et au-dessus.

Pour Passage et pour toutes autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent au pair sur toutes les points de l'Europe. 1er avril—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COWETA,

Le steamer

HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 11 nov. à 8 h. A. M.

Passage.....$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. Smith.

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sharwood, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 20 novembre, à 3 heures de midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET,
20 nov—1an 30 rue Conti.

Passage pour Vera Cruz.....$60, en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
32 Broadway, New York,
Ou au 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.
13 nov—1an.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,491 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	33,715 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	96,731 96
Dû par d'autres banques nationales	22,095 83
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,563 69
Primes payées	65,000 00
Remises pour le Clearing House	$121,816 82
Billets d'autres banques nationales	26,803 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,876 79
Espèces	77,279 17
Billets Legal Tender	466,822 00
	$705,596
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,546 96

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	38,500 84
Autres profits non partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,951 16
	1,242,522 55
Dû à d'autres banques nationales	79,841 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,496 65
Total	$2,996,546 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUFUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le ci-dessus le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUFUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$356,504 20
Bonds des Etats-Unis	400,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	72,755 46
Diverses actions	17,773 50
Dû par Banques et Banquiers	9,309 37
Propriétés foncières, meubles et installations	26,[illegible] 54
Dépenses courantes	[illegible] 9 7
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$122,000 00
Billets de Banques Nationales	11,500 00
Or	14,004 00
Chèques sur banques locales payables en currency	100,000 00
	253,504 00
	$1,237,252 37

PASSIF:

Capital payé	$200,000 00
Surplus	11,313 [illegible]
Circulation	410,000
Dépôts	732,004 [illegible]
Chèques du caissier	32,397 77
Escomptes, Intérêt et Change	670 [illegible]
Dû à Banques et Banquiers	853 [illegible]
Dividendes non réclamés	671 [illegible]
	$1,237,252 37

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope

DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 31, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874..... 100,522,09

Sur les risques d'incendie 80,022 96
Sur les risques maritimes 14,382 30
Sur les risques de rivières 5,122 23 100,522 [illegible]

Pertes payées dans la même période savoir.....
Sur les risques d'incendie 25,256 84
Sur les risques maritimes 6,525 07
Sur les risques de rivières 180 13 [illegible]

Moins cent remis aux as 7,515 64
Taxes 7,920 77
Réassurances 6,706 49
Loyer 2,250 27
Commissions 1,091 69
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins 16,000 63 61,373

Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874 $ 5,886

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville $8,068
Prêts sur gages 42,317
Effets pour primes à courte échéance 17,721
Actions de banque et autres actions 58,420
Biens fonciers 17,551
Primes en voie de perception 16,410
En banque 54,532
Total de l'actif $275,524 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 1874

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous invendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On ne doit le rét, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

PRIX réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
22mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"Orleans depôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la Ville.		Départs du Lac.	
6 heures	A. M.	7 ½ heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
10 "	"	11 ½ "	"
Midi		1 ½ "	P. M.
2 "	P. M.	3 ½ "	"
4 "	"	5 ½ "	"
6 "	"	8 "	"

Tous les Dimanches un train partira de a ville à 6 heures du matin.

Les Dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent le prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after
May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, at 3 15 p. m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:20 p. m
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25dec Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3 15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et 20 m. du matin.

C'est la seule qui ait des CHAMBRES PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Common, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25 déc Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.
Express.....7 2 A. M. | Express.....11 20 P. M.
Malle.....4 25 P. M. | Malle.....7 45 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.

DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 12 de la rue du